



Lundi 18 avril 2016

Mayotte

La grève générale pour « l'égalité réelle » est suspendue

Après deux semaines de mobilisation, l'activité a repris le 18 avril dans le 101^e département français. Le 15 avril, le gouvernement a accepté d'ouvrir des négociations sur les principales revendications de l'intersyndicale. FO a signé le relevé de décisions mais reste vigilante.

Les barrages érigés autour de la préfecture Mamoudzou ont été levés. La suspension de la grève générale avait été décidée le 16 avril en assemblée générale. « C'est la première fois que le gouvernement nous écoute, jusqu'à présent ce n'était que mépris », reconnaît El Anzize Hamidou, secrétaire général de l'union départementale FO de Mayotte. Une intersyndicale avait appelé à la grève générale le 30 mars pour exiger l'application du droit commun dans cet archipel de l'océan Indien, département français depuis 2011. FO dénonçait des lois d'exception et des services publics en service minimum.
Application du Code du travail

Le 15 avril, la ministre de l'Outre-mer George Pau-Langevin a reçu l'intersyndicale durant cinq heures. Elle a notamment promis d'inscrire dans la loi l'application du Code du travail de droit commun, des conventions collectives et des accords de branche d'ici à janvier 2018.

Des négociations s'ouvriront en mai sur la reconstitution de carrière des fonctionnaires au-delà de 2009, année qui constituait jusqu'à présent un verrou. « Nous allons continuer la lutte autrement, par le suivi, ajoute El Anzize Hamidou. Si c'est un trompe-l'œil, la mobilisation peut reprendre, le rapport de forces est de notre côté. »

Source : www.force-ouvriere.fr